Se 8'
Brb
179

Mineurs!

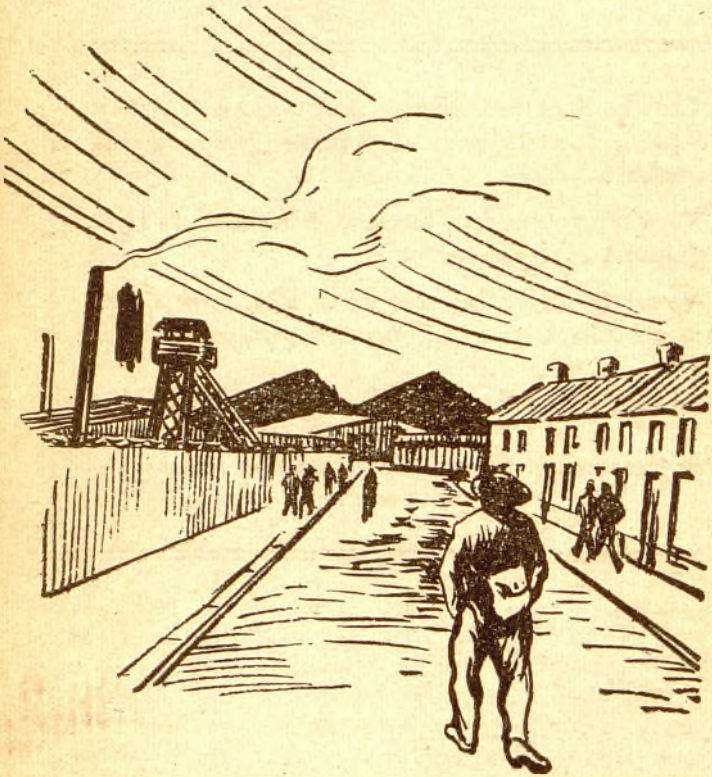

LA BIBLIOTHÈQUE
DE PARIS
MARXISTE

Cette brochure est distribuée dans le cadre de l'effort mené par le Parti Communiste Français pour sa grande souscription nationale.

Vous qui recevez cette brochure, faites parvenir votre contribution à cette souscription.

Versez la somme qui vous paraît utile, compte tenu de vos possibilités, pour l'effort de propagande du Parti.

FAITES LIRE CETTE BROCHURE !

Une brochure qui n'a pas été lue par cinq personnes est mal utilisée

MINEURS !

De septembre 1944 à mai 1947, vous avez, grâce à votre union et à l'appui permanent des ministres et militants communistes, obtenu des conquêtes politiques et sociales extrêmement importantes. Beaucoup d'entre elles étaient revendiquées en vain depuis plusieurs générations.

Avec le Statut du Mineur, œuvre des ministres communistes Marcel Paul et A. Lecœur, les mérites de votre pénible et dangereux métier étaient enfin reconnus, vous obteniez des garanties statutaires, une hiérarchie plus juste, des avantages particuliers. Par l'article 12, le valorisant de 12,5 % pour la surface et 32 % pour le fond, le salaire du mineur venait largement en tête de celui des autres corporations. Quand le métallo parisien pouvait s'acheter 100 kilos de pain, le mineur de la surface en achetait 112 kg 500, le mineur de fond 132 kilos. Vous étiez respectés par vos chefs ; vous pouviez affirmer votre tendance syndicale, politique ou philosophique sans crainte d'être brimés. En bref, vous deveniez de jour en jour plus libres, mieux rémunérés, considérés. Vous travailliez en hommes qui avaient conscience que leur travail garantissait l'indépendance nationale. En répondant d'enthousiasme à l'appel de notre cher Maurice Thorez, vous aviez ouvert la voie de la renaissance nationale.

LES DÉMOLISSEURS A L'ŒUVRE

Dès l'éviction, en mai 1947, des ministres communistes du gouvernement, coïncidant avec l'apparition du plan Marshall, l'attaque réactionnaire fut déclenchée contre vos droits acquis par le gérant servile de l'Etat-patron : Robert Lacoste. Son intransigeance vous obligea à la grève dès juin 1947. Lacoste donna ensuite le premier coup de pic à votre statut par ses décrets de septembre 1947. Par ses brimades et les bas salaires, Lacoste encore vous amena à la grève de novembre-décembre 1947. Il fut le responsable par ses décrets de la glorieuse grève de 1948, et son intransigeance fut la cause de vos souffrances.

Gouvernants et parlementaires unanimes, à l'exception des députés communistes, ont sauvagement déclenché sur les bassins miniers la répression féroce. Avec à leur tête Jules Moch et Daniel Mayer, ce furent des centaines d'années de prison pour les mineurs, des centaines de millions de francs d'amendes. Ce furent la misère, le surmenage, l'insécurité.

Tandis que le rendement individuel a dépassé tous les chiffres records d'avant et d'après guerre, le gouvernement a fermé 84 exploitations minières, licencié près de 80.000 mineurs, opéré des mutations par milliers, obligé les milliers de mineurs à s'expatrier ou à abandonner le métier.

Pour faire la guerre, l'Etat-patron, montrant l'exemple à l'ensemble des exploiteurs, tue et affame les mineurs.

Trois cent soixante mineurs tués en 1949, des centaines décédés par suite d'accidents, de maladies du mineur (silicose, phistose, pneumoconiose, rhumatisme, etc.), laissant dans la misère noire des centaines de veuves, des milliers d'orphelins.

Près de 300.000 déclarations de blessures, plus d'un demi-million de prises de billet de maladie, conséquence du surmenage, du manque de sécurité et d'hygiène au travail. *Tel est le bilan criminel de l'Etat-patron en un an.* (Les statistiques 1950 ne sont pas encore publiées, mais il est certain que la situation a empiré.)

Pour aboutir à ce mortel surmenage, les directeurs, ingénieurs, dont beaucoup sont d'anciens pétainistes, reprennent en les aggra-

vant les brimades des patrons de combat d'avant guerre et de l'occupation.

Chaque quinzaine, des millions de francs d'amendes sont infligés aux mineurs. Des milliers de journées à pied, des déclassements, les injures, voire même les coups, pleuvent dru sur les mineurs. Espionnés jusque dans leur vie privée par les ingénieurs-flics, mouchardés par certains agents de maîtrise et des provocateurs tels que Paul Pronnier, les mineurs se sentent en permanence frappés dans leurs droits politiques et syndicaux, blessés dans leur dignité d'ouvriers.

LES SALAIRES DE MISÈRE

L'article 12, attaqué et violé par Lacoste (socialiste), puis par Louvel (M.R.P.), n'est plus respecté. La conséquence : c'est le recul très sensible du pouvoir d'achat des mineurs, déjà considérablement réduit pour toutes les masses laborieuses.

Par le compromis de trahison signé sans l'accord des mineurs le 21 mars par le socialo-F.O. Sinot et le M.R.Péiste-C.F.T.C. Sauty, les gouvernants et leurs valets ont officiellement abandonné l'article 12 et volent chaque jour sur les salaires et les prix de tâche.

VOYONS QUELQUES EXEMPLES DU VOL DONT VOUS ÊTES VICTIMES

Si l'on prend comme base de référence et de discussion l'accord signé entre F.O., la C.F.T.C. et les patrons de la région parisienne, le salaire minimum garanti au manœuvre le moins payé est de 90 francs de l'heure. Sans faire entrer en ligne de compte les primes qui s'ajoutent à ce salaire et qui sont variables d'une entreprise à l'autre, le salaire de la 1re catégorie du fond devrait être de 90 francs × 132 = 118,80, et celui de la 1re catégorie du jour, de 90 francs × 112,5 = 101,25.

Actuellement, il manque donc à la 1re du fond : 20 fr. 85 de l'heure et 42 fr. 65 de l'heure à la 6e du fond.

Il manque à la 1re du jour : 18.55 de l'heure, soit 148 fr. 40 par jour, et à la 7 du jour : 44,40 de l'heure, soit 355 fr. 20 par jour.

C'est pourquoi les élus communistes approuvent les mineurs qui réclament une prime uniforme de 6.000 francs à tous, en attendant le respect de l'article 12. Cette prime s'ajoutant au salaire actuel.

Au lieu des 6.000 francs, voici ce que donne l'accord Sinot-Sauty :

OUVRIERS			INGENIEURS
AUGMENTATION MENSUELLE			
CAT.	SURF.	FOND	SURFACE
—	—	—	—
1	938	1.284	Ingénieur à échelle 9 :
2	966	1.324	38.830 francs.
3	1.022	1.402	
4	1.096	1.544	FOND
5	1.422	2.106	—
6	1.860	2.470	Ingénieur à échelle 9 :
7	1.898		46.207 francs.

Ainsi « l'accord » jette une patate aux mineurs et sert un banquet aux directeurs. Sans compter les autres avantages : autos, chauffeurs, jardiniers, bonnes à tout faire, logement princier, chauffage soigné, primes de paysage. Il en est de même de l'accord du 28 avril ; il en sera ainsi de tous les accords passés hors du contrôle du mineur.

Le statut est scandaleusement violé dans son ensemble, notamment en ce qui concerne l'application de l'article 30 sur la dispense militaire, les clauses sur la classification, de primes diverses, de reclassement, d'avancement, de congés payés, rognés et attribués au gré de l'exploitant.

Les élus communistes luttent contre toutes les violations du statut du mineur. Les mineurs savent qu'ils ont toujours trouvé les députés communistes à leurs côtés et les autres députés contre eux. Cette lutte que les députés communistes mènent à l'Assemblée nationale s'est traduite encore récemment par de nouvelles propositions de loi et résolutions, notamment celles du 16 mars 1950, pour l'extension totale du statut à tous les ardoisiers et mineurs de fer, et pour l'application de l'article 12 du statut. C'est dans ce sens que, le 22 novembre, R. Camphin demandait à interpeller le gouvernement sur les salaires des mineurs et l'application du statut (tous les députés de la majorité : S.F.I.O., M.R.P., Radicaux

et R.P.F., votèrent contre la discussion de cette interpellation), et le 20 décembre le groupe communiste demandait de rétablir et d'appliquer l'article 30 pour dispenser les jeunes mineurs du service militaire.

LES ÉLUS COMMUNISTES AU SERVICE DES RETRAITÉS

Les attaques contre les mineurs ont leurs répercussions sur les retraités, veuves, orphelins, silicosés, invalides qui, aujourd'hui, vivent misérablement avec leur maigre pension. Avec le regretté Ambroise Croizat au ministère du Travail, aidé par Marcel Paul et Auguste Lecœur à la Production industrielle, les retraités voyaient leur pension dépasser en 1946 de 10 % le taux le plus élevé d'avant guerre.

Avec les socialistes Lacoste et Daniel Mayer et les M.R.P. Louvel et Bacon, l'annuité, qui devrait être aujourd'hui de 6.060 francs, n'est qu'à 4.040 francs ; le taux annuel pour trente ans de service en surface est de 121.200 francs au lieu de 180.800 et 227.240 francs pour trente années de fond.

Si l'on avait suivi les députés communistes, les retraités ne seraient pas dans la misère, les veuves auraient les deux tiers, le régime des retraites aurait été considérablement amélioré. Le paiement mensuel, l'amélioration du charbon avec transport gratuit seraient obtenus.

Les propositions de loi déposées par les élus communistes ont toujours été repoussées par suite des manœuvres des Sion, Deixonne, Le Sceillour, A. Laurent, Mazuez, etc. Ce sont ceux qui firent échec notamment aux propositions communistes pour une prime renouvelable de 3.000 francs, pour l'augmentation de 25 % au 1er décembre 1950, pour les deux tiers aux veuves, pour le bénéfice de la durée du service militaire et de la classe d'âge, pour la pension à trente années de service sans condition d'âge, pour le paiement mensuel et anticipé, etc.

Signalons notamment la proposition déposée le 18 avril 1951 avec demande de discussion d'urgence par René Camphin, G. Roucaute, Patinaud, R. Garaudy, Anna Schell, H. Fievez et le groupe communiste tendant à rembourser les 4 milliards volés au fonds de retraites et à augmenter les pensions de 20 %.

La majorité, avec Sion, Deixonne, Le Sceillour, plus pressés de discuter et voter le truquage électoral que de donner du pain aux retraités, s'opposa à la discussion d'urgence. Ils pensent pouvoir aller aux élections sans avoir voté l'augmentation des pensions et en faisant des promesses. Comme si les mineurs n'étaient pas payés pour savoir ce que valent leurs promesses !

LES ÉLUS COMMUNISTES DÉFENDENT LA FAMILLE

Ils furent seuls à voter contre la loi éliminant les mineurs de l'augmentation de 20 % des allocations familiales, pour décembre et janvier. Le groupe communiste déposa à ce propos une proposition de loi n° 11.712, le 20 décembre 1950, demandant l'augmentation de l'allocation familiale. Ils furent seuls à lutter et voter pour l'application de la loi Croizat violée par les gouvernants. Loi qui améliorerait sensiblement les prestations familiales. Jeannette Vermeersch a déposé une proposition augmentant les allocations familiales de 50 %. Les ministres et les députés socialo-M.R.P. ont voté contre cette proposition le samedi 20 avril 1951.

CONTRE LA RÉPRESSION

Les élus communistes ont vigoureusement combattu les lois scélérates permettant de condamner lourdement des mineurs pour faits de grève, tandis que le gouvernement amnistie les traîtres et les collaborateurs.

C'est dans ce sens que les députés communistes ont déposé plusieurs propositions de loi (nos 5.936, 6.074 et 7.449) et résolutions tendant à amnistier les grévistes condamnés, à réintégrer les licenciés et révoqués, à arrêter les poursuites. Le 30 juin 1949, la commission de la justice adoptait le rapport sur ces propositions, mais le gouvernement, avec ses Mollet, Bidault, Queuille et Pleven, s'est toujours opposé à sa discussion devant l'Assemblée.

Les députés communistes connaissent bien toutes les misères et revendications des mineurs ainsi qu'en atteste leur proposition de loi tendant à accorder aux mineurs 75 % du salaire pour toute perte de journée de travail du fait d'avarie, d'accident.

De son côté, Gabriel Roucaute est intervenu vigoureusement pour demander la suppression de l'impôt cédulaire sur les traitements et pensions des mineurs.

CATASTROPHES MINIÈRES

De nombreuses interventions furent faites à la tribune de l'Assemblée nationale pour dénoncer les conditions de travail, d'insécurité et le manque d'hygiène que connaissent les ouvriers mineurs.

Des commissions d'enquête et de secours furent demandées en faveur de toutes les victimes. Des sanctions furent exigées contre les responsables à tous les échelons. (Intervention du 5 mai 1948). Des proposition de résolution suivantes furent déposées dans ce sens, sous les nos 6.946, 7.845, 9.078.

En outre, une proposition de loi 12.277 fut déposée le 21 février 1951 tendant à *étendre les pouvoirs des délégués mineurs*. En commission de la production industrielle, la discussion d'urgence de cette loi fut repoussée par les S.F.I.O , M.R.P. et R.P.F. Le M.R.P. Le Sciellour, nommé rapporteur, n'a pas encore déposé son rapport, il veut enterrer cette proposition de loi.

DÉFENSE DES NATIONALISATIONS

Des interventions très importantes furent faites pour la défense des nationalisations, notamment par Auguste Lecœur, le 22 décembre 1947, Roucaute le 10 août 1948, Fievez le 11 août 1948.

Le 1er juin 1949 et le 29 décembre 1949, Roucaute intervint contre la diminution des crédits destinés à l'équipement et à la reconstruction (constructions de logements pour les mineurs).

POUR LA DÉFENSE DE LA PRODUCTION CHARBONNIÈRE CONTRE LES FERMETURES DES MINES

Pour assurer la défense de la production charbonnière, le groupe communiste est intervenu à la tribune de l'Assemblée nationale, le 6 juillet 1948, sur l'accord bilatéral franco-américain et contre la compensation des exportations des charbons sarrois (*J.O.* n° 81 du 19 juillet 1948).

Le 17 décembre 1948, la proposition de résolution n° 5.855 était déposée, tendant à inviter le gouvernement à rapporter sa décision de fermeture des usines de schistes bitumeux et de l'usine de fabrication d'huile de schiste de Saint-Hilaire.

Le groupe communiste s'est constamment opposé à la fermeture des mines et est intervenu pour la suppression des crédits afin de subventionner l'importation de charbon allemand (29 décembre 1949).

Il intervint également *contre la fermeture des mines de petite importance* (27 avril 1950).

Une proposition de loi n° 10.451 fut déposée le 25 juin 1950, tendant *à empêcher toute fermeture* des mines dans les houillères nationales ou privées ou d'usines métallurgiques sans que la décision ait été préalablement soumise au parlement. (Les 5 et 6 mai 1951, à la tribune de l'Assemblée, Arthur Ramette et René Camphin sont intervenus dans le budget des investissements contre le plan Marshall et le plan Schuman, contre la liquidation de notre industrie charbonnière.)

Pour assurer la protection du droit au travail des ouvriers mineurs licenciés à la suite de la fermeture de certains puits de mine, une nouvelle proposition de loi n° 11.210 fut déposée le 9 novembre 1950. La majorité de la commission de la production

industrielle : S.F.I.O., M.R.P. et Radicaux, a rejeté le rapport de notre camarade R. Camphin sur cette proposition de loi.

Le groupe communiste s'est opposé enfin au plan Schuman charbon-acier France-Allemagne, qui met en péril notre production charbonnière.

SÉCURITÉ SOCIALE MINIÈRE

Dès les premières attaques des décrets Lacoste, les élus communistes sont intervenus publiquement au parlement et dans le pays pour l'abrogation de ces décrets. Ils ont dénoncé toutes les attaques au statut de la Sécurité sociale minière, ils ont lutté contre le ticket modérateur, contre le vol des milliards du fonds de vieillesse ordonné par les ministres socialo-M.R.P. Ils ont déposé des propositions de loi en faveur des mineurs silicosés, schistosés, mutilés, invalides, en faveur des mineurs de bauxite et entreprises des mines arbitrairement exclus. Ils viennent de demander 6 milliards de subventions (proposition de loi n° 12.864) pour renflouer les caisses de secours qui ne peuvent faire face aux dépenses sans cesse accrues.

LES ÉLUS COMMUNISTES NE SONT PAS COMME LES AUTRES

Ils furent toujours aux côtés des mineurs pour les défendre et se battre contre leurs ennemis.

Pendant les grèves des mineurs, les élus communistes étaient présents, menant l'action à leurs côtés. Des députés, des conseillers de la République, des conseillers généraux et municipaux furent matraqués, blessés, emprisonnés, déchus de leurs mandats, au mépris de la volonté populaire, parce que fidèles à la classe ouvrière. Tous les autres députés étaient avec Jules Moch et ses C.R.S., comme ils sont aujourd'hui avec Queuille et Thomas, briseurs de grève, affameurs, matraqueurs et mouchards des mineurs.

Jamais ils n'ont failli à leur mandat. Ministres, ils ont poursuivi avec la même ténacité leur action en faveur des masses laborieuses.

Comme le disait Ambroise Croizat, à qui tout un peuple vient de faire de grandioses obsèques :

« Ministre du Travail, j'entends demeurer fidèle à mon origine, à ma formation, à mes attaches ouvrières et mettre mon expérience de militant au service de la Nation. »

LES ÉLUS COMMUNISTES RESTENT LES FILS DU PEUPLE PARCE QU'ILS VIVENT AVEC LUI, COMME LUI

Tandis que les autres députés s'allouent 1.407.600 francs par an de traitement et, comme cadeau de Noël, 10.000 francs d'augmentation par mois, les députés communistes, eux, versent intégralement leur traitement pour la propagande de leur parti et ne disposent que du salaire d'un ouvrier : 28.000 francs par mois. Ainsi, ils restent en contact permanent avec la classe ouvrière, ils l'aident dans son combat quotidien.

MINEURS ET SIMILAIRES, VOTRE MISÈRE EST LA CONSÉQUENCE DES PRÉPARATIFS DE GUERRE

C'est la politique de guerre du gouvernement qui est à la base de vos conditions de vie et de travail de plus en plus misérables. On ne peut à la fois, vous le savez, faire des canons et vous donner du beurre, faire des tanks et donner du lait à nos enfants.

C'est pour déclencher plus facilement la guerre que sont violés les libertés démocratiques, le droit syndical, déchirées les affiches sur les panneaux syndicaux, c'est pour cela que l'on poursuit devant les tribunaux les militants ouvriers s'ils pénètrent sur les carreaux des mines pour exercer leur mandat syndical, c'est pour cela qu'est pratiquement aboli le droit de manifestation et de réunion.

LES GOUVERNANTS ONT RECOURS AUX MÉTHODES FASCISTES POUR FAIRE LA GUERRE

Pour réaliser leur but de guerre, pour accentuer leur politique de répression et de fascisation contre les masses laborieuses, l'exclusion des ministres communistes ne suffit plus. Par un scrutin de voleur préconisé par des dirigeants socialistes de droite, scrutin dit d'apparentement, les députés de la majorité gouvernementale prétendent priver des millions de travailleurs et de démocrates de leur représentation à l'Assemblée Nationale. Voler les mandats du Parti Communiste, tel est le but de la loi de truquage électoral. Cette loi permettrait, par le jeu de l'apparentement, à certains d'être élus avec 5 % des voix, et en même temps d'éliminer du parlement les communistes, même s'ils obtenaient 49 % des voix.

C'est encore pour faire la guerre qu'un Guy Mollet, député du Pas-de-Calais, vice-président du Conseil et secrétaire général du Parti socialiste, soutient avec Villiers, président du patronat français, que pour augmenter les salaires des mineurs et pour que les prix baissent il faut que les mineurs augmentent leur production. C'est la formule : *Crève d'abord, mineur, après tu mangeras !*

Toute la bande, des socialistes aux R.P.F., est responsable du plan Marshall, du pacte Atlantique, du plan Schuman et autres plans de misère. Elle applaudit aux massacres de Corée, d'Indochine. Elle approuve le réarmement allemand et souscrit à la livraison des ports au déchargement des armes pour les armées antisoviétiques. Elle accepte l'envahissement de notre sol par l'occupant américain. Et ce sont ces mêmes R.P.F., M.R.P., socialistes, qui vont, au cours de la campagne électorale, se présenter en défenseurs de vos revendications, se présenter comme vos amis, alors que tous vous méprisent. Tous leurs actes prouvent qu'ils sont du côté du grand capital et contre les travailleurs. Et vous les jugerez comme tels.

En face de ces ennemis déclarés ou camouflés des mineurs et du peuple de France se dressent les élus communistes dont tous les actes peuvent être contrôlés journellement par chaque mineur. Tous savent que des députés tels que Lecœur, Camphin, Julie Darras, Garaudy, Denise Bastide, Servin, Besset, Anna Schell, Musmeaux, Patinaud, Bartolini, Fievez, Biscarlet, Galicier, Ginestet, Boutavent, etc., n'ont cessé de défendre toutes leurs revendications.

La lutte pour la défense des libertés démocratiques, pour le droit à la vie, pour la sauvegarde de la paix, exige des mineurs que, fidèles à leurs traditions, ils soient au premier rang dans la lutte. Au cours de certains mouvements, les mineurs ont combattu dans l'unité d'action, notamment dans les mines de fer où, après des conférences régionales d'unité, ils ont, par la réduction de la production et la grève au fond, en suivant l'exemple glorieux du 7 d'Auchel, obtenu des victoires. Il en fut de même en Alsace-Lorraine et chez les ardoisiers d'Anjou.

Pour les prochaines élections législatives, les mineurs s'uniront pour être au premier rang de la lutte pour l'élargissement de la représentation ouvrière à l'Assemblée nationale.

Il appartient, en effet, à tous les mineurs, sans distinction d'opinion politique, de croyance religieuse ou d'appartenance syndicale, de lutter pour qu'un plus grand nombre de députés ouvriers prennent place à l'Assemblée.

La politique du gouvernement, entièrement axée vers la guerre, ne peut être combattue que par des hommes qui mènent la même vie que les travailleurs, par des élus du peuple qui touchent des salaires d'ouvriers et qui, restant avec leurs camarades de travail dans les organisations syndicales, comprennent parfaitement les difficultés des travailleurs parce que ces difficultés sont les leurs.

Quelle que soit leur appartenance syndicale ou politique, tous les travailleurs de la mine sont en mesure de constater, dans les faits, que, depuis 1947, date à laquelle les ministres communistes furent exclus du gouvernement, leur situation ne fait que s'aggraver.

C'est pourquoi les mineurs, qu'ils soient F.O., C.F.T.C. ou C.G.T., Chrétiens., Socialistes ou Communistes, sont aux côtés des députés communistes.

Pour la représentation des travailleurs à l'Assemblée, il faut partout, dans les puits, les services, *constituer des comités de lutte pour défendre la représentation de la classe ouvrière pour mener campagne pour l'élection de candidats qui défendent les revendications des mineurs.*

En se battant partout pour assurer la représentation des ouvriers à l'Assemblée, les mineurs travailleront pour l'avenir, pour une vie meilleure, pour la paix.

Ils signifieront ainsi au gouvernement qu'ils sont fermement résolus à défendre leur outil de travail qui est en même temps une pièce essentielle de l'économie française.

Ils signifieront à la majorité parlementaire, au parti américain, qui va des S.F.I.O. au R.P.F., qu'ils ne sont nullement disposés à supporter les frais de leur politique de guerre.

MINEURS ET SIMILAIRES !

Organisez sans plus attendre l'action pour la liberté, pour la Paix, et luttez pour que les mineurs de France aient à l'Assemblée nationale une majorité d'hommes propres et fidèles, défenseurs acharnés et vigilants de vos revendications et de la Paix.

QUELQUES ACCUSATIONS A PORTER PUBLIQUEMENT CONTRE LE DÉPUTÉ M.R.P., SOCIALISTE, RADICAL, U.D.S.R. OU R.P.F. DANS VOTRE DÉPARTEMENT

POUR L'ECHELLE MOBILE

Le 19 février 1950, vous avez refusé d'inclure dans la loi sur les conventions collectives le principe de l'échelle mobile des salaires.

Le 17 avril 1951, vous avez refusé que la discussion de la proposition de loi de Marius Patinaud, instituant l'échelle mobile des salaires, soit inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée Nationale.

Ainsi vous votez à l'Assemblée pour la misère des ouvriers.

CONTRE LES ABATTEMENTS DE ZONE

Le 20 janvier 1951, vous avez voté contre l'inscription de la discussion de la loi tendant à supprimer les abattements de zone de salaire.

Il en a été de même les 27 février, 13 mars, 20 mars, 3 avril, 10 avril 1951.

Si nous subissons encore des abattements de zone, c'est votre faute.

POUR LE RELEVEMENT DES ALLOCATIONS FAMILIALES

Vous avez voté contre l'augmentation de 50 % des allocations familiales le 28 avril 1951, c'est-à-dire contre l'application de la loi Croizat.

Si ces allocations familiales sont insuffisantes, c'est de votre faute.

∴

Les députés communistes ont déposé plus de cinquante projets en faveur des ouvriers mineurs et similaires, des retraités et des veuves. En commission pour la nomination du rapporteur, ce sont les S.F.I.O. Paul Sion, Deixonne et le M.R.P. Le Sciellour qui furent désignés, avec les voix des R.P.F., contre les candidats communistes.

Paul Sion est rapporteur d'au moins trente rapports ; il n'en a jamais présenté un seul.

Ils agissent ainsi sur l'ordre des ministres — hier Lacoste (S.F.I.O.), aujourd'hui Louvel (M.R.P.) — et de l'Etat-patron pour enterrer tous les projets favorables aux travailleurs de la mine.

ECOUTEZ

LES VOIX DE LA PAIX

Tous les jours, ouvrez votre poste de radio à :

20 h. 30,	**sur**	**213**	**mètres**
21 heures,	»	**252**	»
21 h. 30,	»	**233**	»
22 heures,	»	**233**	»
22 h. 30	»	**233**	»
23 heures,	»	**233**	»

AINSI, VOUS SAUREZ LA VERITE

S. E. D. I. C., S.A.R.L., 18, rue du Croissant, Paris-2e

Pour renforcer la lutte que mène le Parti Communiste Français pour la Paix et la défense des revendications des mineurs ;

Pour barrer la route au fascisme ;

Pour donner à la France un gouvernement qui ne sera pas le gouvernement de l'étranger, mais le gouvernement de la France ;

J'adhère au Parti Communiste Français

J'ai .....

Nom .....

Prénoms .....

Adresse .....

Lieu de travail ..... Profession .....

Le .....

Signature

Envoyez ce bulletin à Maurice THOREZ, 44, rue Le Peletier, PARIS (9e).

CONTRE LE MENSONGE DE L'OCCUPANT POUR LA VÉRITÉ ET LA FRANCE

Dix-huit postes de radio, chaque jour, vous font entendre la « Voix de l'Amérique ».

Une officine de propagande policière, héritière de la « Propagandastaffel » de Hitler, et qui s'appelle « Paix et Liberté », inonde les villes et les villages d'affiches anticommunistes à la manière de Philippe Henriot

Dans les kiosques, huit journaux sur dix rabâchent les discours de la « Voix de l'Amérique » et les slogans hitlériens de « Paix et Liberté ».

QUI PAYE TOUT CELA ?

Ceux qui preparent la guerre parce qu'ils en tirent profit. C'est-à-dire :

1° *Le gouvernement américain, celui des banquiers. 5 % de la prétendue « aide Marshall » sont consacrés à la propagande. Vingt-cinq milliards d'argent étranger ont ainsi « arrosé » la presse dite « française ».*

2° *Le gouvernement français, par ses fonds secrets. Chaque affiche de « Paix et Liberté », chaque article antisoviétique ou anticommuniste est payé avec l'argent des contribuables, avec votre argent.*

3° *Le grand patronat français pour imposer sa politique de superprofits capitalistes, sa politique de vie chère et de bas salaires, subventionne la propagande de tout le « parti americain » en France. Le patronat français subventionne à la fois « Force Ouvrière » et de Gaulle.*

Contre l'assaut des forces de guerre, de misère et de servitude, aidez le Parti Communiste Français à mener, comme au temps de l'autre occupation et de l'autre Vichy, la lutte pour la Paix, pour le Pain et pour la Liberté.

MINEURS !
VERSEZ A LA SOUSCRIPTION NATIONALE DU PARTI COMMUNISTE FRANÇAIS

Collectez autour de vous.

Versez au siège de la section de votre localité, à la cellule de votre quartier

Faites parvenir votre participation en envoyant des fonds au Comité central du Parti Communiste Français, à *Georges GOSNAT, compte chèque postal Paris 6.365-71.*

LA BIBLIOTHÈQUE DE PARIS MARXISTE